



## CONDITIONS GENERALES DE VENTE

L'utilisation de la carte ou bracelet d'abonnement (ci-après « le Support d'accès ») est subordonnée à l'acceptation des présentes Conditions Générales. Celles-ci font l'objet d'un affichage à l'accueil du Centre AQUA2LACS (ci-après « le Centre »). La Direction se réserve le droit de modifier lesdites Conditions Générales à tout moment. Leur modification entrera alors en vigueur à compter de leur affichage.

### Article 1 : Objet des Conditions Générales de Vente

Tout titulaire d'un droit d'entrée (ci-après « l'Usager ») déclare avoir pris connaissance des présentes Conditions Générales de Vente, du Règlement Intérieur, des prestations proposées par le Centre ainsi que de la Grille Tarifaire affichés à l'accueil du Centre et déclare y adhérer sans restriction ni réserve. Les Conditions Générales de Vente, une fois signées, sont acceptées par tacite reconduction dès lors que le support d'accès est actif y compris lors d'un renouvellement.

L'usager déclare souscrire un Contrat d'abonnement nominatif et incessible avec le Centre, qui l'autorise à utiliser les installations et à bénéficier des prestations du dit Centre telles que prévues dans son abonnement.

### Article 2 : Adhésion - Droit d'entrée - Accès au Centre

Lors de son inscription, l'Abonné se voit remettre son Support d'accès après règlement de la cotisation. La cotisation, quelles que soient les modalités de paiement, est une cotisation susceptible de modification en cours d'abonnement et ne peut jamais donner lieu à remboursement.

L'usager muni de son Support d'accès en cours de validité est autorisé, sur présentation de celui-ci à l'accueil, à accéder aux installations et/ou activités du Centre correspondantes à la formule d'abonnement choisie et ce, aux horaires d'ouverture affichés. Le Support d'accès peut être demandé à tout moment par le personnel du Centre. Le Support est personnel et non cessible.

En cas de perte ou de vol du Support d'accès, l'usager s'engage à informer le Centre dans les plus brefs délais, par écrit ou à l'accueil, pour empêcher toute utilisation frauduleuse dudit Support par un tiers. Son remplacement sera facturé selon la Grille Tarifaire en vigueur affichée à l'accueil du Centre.

L'usager déclare avoir pris connaissance des horaires d'ouverture préalablement à la souscription de son abonnement et que ces derniers peuvent être modifiés à tout moment.

Les personnes ont accès à la totalité des espaces formes et bien-être à partir de 18 ans. A partir de 16 ans, il est accepté que les personnes aient accès aux activités aquatiques et activités fitness qui sont encadrées par un éducateur sportif diplômé. L'accès à la salle musculation est accepté à partir de 16 ans uniquement accompagné d'un adulte. Toute modification des horaires d'ouverture du Centre sera portée à la connaissance des usagers par tout moyen (horaires d'été, fermeture pour travaux, jours fériés...).

Les cartes multi-entrées sont valables 1 an à compter de la date d'achat et les entrées doivent être utilisées avant la date limite d'utilisation. Au-delà de la date limite d'utilisation, celles-ci ne pourront être prolongées et les entrées restantes ne pourront être récupérées ou remboursées. La vente des droits d'entrée (entrée, carte d'activités, carte d'abonnement) ne pourra se faire qu'à la caisse située à l'accueil du Centre par un employé compétent. Les droits d'entrée acquis dans d'autres circonstances seront refusés lors de l'accès au Centre. Les cartes multi-entrées sont nominatives mais peuvent être utilisées dans le même temps par le titulaire de la carte accompagné de personnes de son entourage. Les entrées peuvent être utilisées en une seule fois ou de manière échelonnée sur 1 an à compter de la date d'achat.

La vente des droits d'entrée est interdite à tout enfant de moins de 10 ans non accompagné d'une personne majeure et civilement responsable. Cet enfant est sous la responsabilité de cette personne qui devra s'acquitter de son droit d'entrée, être en tenue de bain et capable d'assurer la surveillance de l'enfant.

Les espaces bien-être et forme sont interdits aux moins de 18 ans. L'accès aux espaces bien-être et forme est néanmoins toléré aux mineurs de 16 ans et plus uniquement accompagnés d'un parent sur présentation du livret de famille et carte d'identité.

La Direction ainsi que ses agents se réservent le droit de refuser la vente de droits d'entrée à toute personne ne présentant manifestement pas les garanties de bonnes conduites, d'hygiène de sobriété et de sécurité.

Lors de l'achat du droit d'entrée, l'Usager déclare se porter garant de son état de santé ou celui de ses enfants aptes à l'activité choisie ou avoir fait contrôler par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive.

Les cours « école de natation » sont valables uniquement l'année en fonction du contrat choisi lors des séances prévues selon le groupe de la personne. Le nombre de séances peut varier d'une période à l'autre. L'enfant sera pris en charge par l'éducateur à partir du vestiaire collectif pour le début du cours et sera ramené au vestiaire collectif à la fin de celui-ci. Il n'y a pas de séances programmées pendant les périodes de petites vacances scolaires.

Toute entrée non utilisée du fait de l'abonné ou imprévisible à l'organisation habituelle du centre AQUA2LACS sera perdue (ni reprise ni reportée ni échangée). Pour l'activité bébé nageur, présentation obligatoire du carnet de vaccination à jour, une entrée donne l'accès pour l'enfant de 6 mois à 3 ans maximum et 2 parents accompagnants au maximum.



L'accès aux activités est possible 15 minutes avant le début du cours et l'entrée est valable pour une seule activité sauf PASS ILLIMITES.

Afin d'accéder aux activités aquatiques ou fitness, le passage à l'accueil est obligatoire afin de vous munir de votre droit d'entrée. En l'absence ou perte de celui-ci, l'usager se verra refusé l'accès à l'activité. Le support d'accès devra obligatoirement être badgé aux tripodes afin d'accéder aux espaces.

Certaines activités sont sur réservations. La réservation peut être effectuées à l'accueil ou par téléphone au 03 63.24 98 64. L'annulation de ces réservations devra se faire dans les 3h avant le début du cours afin de libérer la place au bénéfice d'un autre usager. Dans le cas où l'annulation ne serait effectuée à plusieurs reprises, la direction se donne le droit de bloquer temporairement la réservation ou l'accès à l'activité de l'usager pour les pass illimités. L'entrée sera automatiquement décomptée pour les cartes multi-entrées.

Les activités sur réservation sont bloquées pour les PASS illimités à six par semaine afin de respecter une équité d'accès. Toute sortie est définitive une fois effectué le passage aux tourniquets.



**Article 3 : Modification des plannings ou des prestations proposées**

Le Centre peut être contraint de modifier les plannings d'activités ou d'annuler les prestations proposées :

- En raison d'évènements imprévisibles qui ne lui seraient pas imputables,
- En raison d'analyses physico chimiques de l'eau non conformes,
- En raison de motifs d'intérêt général ou liés à la sécurité des Abonnés.
- En cas d'absence du personnel encadrant ou de faible fréquentation (moins de 2 participant(e)s) aux cours collectifs.

Il est à noter qu'une fermeture technique est prévue chaque année durant une période pouvant varier en fonction des besoins rendant temporairement inaccessible certaines ou la totalité des installations.

Dans les cas susvisés, seuls les responsables de l'encadrement, en liaison avec la Direction du Centre, seront habilités à prendre la ou les décisions nécessaires. Le Centre informera par tous moyens les usagers de ces modifications ou annulations et s'efforcera de proposer des éléments de substitution si possible.

Ces modifications/annulations ne pourront donner lieu à aucun remboursement, ni dédommagement.

**Article 4 : Résiliation de l'abonnement**

En cas de résiliation, l'Abonné devra restituer, au terme du délai de préavis le cas échéant, son Support d'accès à l'accueil du Centre.

*A l'initiative de l'abonné*

Toute demande de résiliation doit être adressée à la Direction du centre aquatique par lettre recommandée avec accusé de réception. A défaut, aucune réclamation ne sera reçue et traitée.

Tout mois commencé étant dû, la résiliation prendra effet à compter de la fin du mois de la date de réception de la demande dument justifiée par lettre recommandée avec accusé de réception ou par la remise en main propre à l'accueil du centre au plus tard avant le 20 du mois précédent. Le centre procédera alors au remboursement :

- En cas de paiement comptant = remboursement des mois non consommés.
- En cas de prélèvement mensuel = arrêt du prélèvement pour le mois suivant la prise d'effet de la résiliation.

Causes de résiliation :

Motifs	Modalités	Justificatifs
Etat de santé impliquant une incapacité de pratique sportive de plus de 3 mois	Préavis d'1 mois	Certificat médical de moins d'1 mois indiquant l'incapacité de plus de 3 mois
Licenciement économique postérieur à l'inscription	Préavis d'1 mois	Justificatif prouvant le changement de situation et indiquant clairement





Mutation professionnelle de l'abonné ou de son conjoint entraînant un déménagement de l'abonné	Préavis d'1 mois Eloignement de plus de 50 kms du centre	la date de notification (Attestation employeurs, pôle emploi, résiliation de bail)
Suppression définitive d'un type d'activité*	Aucun préavis	- Attestation de la direction relative à la suppression de l'activité - Extraction du système monétique listant les passages de l'abonné

- Toute suppression de cette activité dans le planning hebdomadaire du centre. Ne sont pas visés le changement d'horaire ou le changement de niveau d'intensité de l'activité.

#### *A l'initiative du Centre*

Le Contrat d'abonnement pourra être résilié de plein droit par le Centre en cas d'infraction aux dispositions des Conditions Générales de Vente ou du Règlement Intérieur et plus particulièrement :

- en cas de fraude dans la constitution du dossier d'abonnement (fausse déclaration, falsification des pièces)
- en cas de fraude dans l'utilisation du Support d'accès (prêt du Support à un tiers)
- en cas de non-paiement partiel ou total des échéances contractuelles
- en cas de non-respect du caractère nominatif
- en cas de non-respect du règlement de service (tenue inadéquate, non-respect des règles de sécurité...)
- en cas de comportement de nature à troubler de manière grave ou répétée la tranquillité des autres usagers ou du personnel du centre (notamment propos agressifs, insultants envers les autres usagers ou personnel, actes de détérioration intentionnels...)

L'abonné en infraction se verra interdire l'accès aux installations. La direction du centre conservera l'intégralité des sommes déjà versées.

En outre, l'usager défaillant demeurera redevable de la totalité des sommes dues pour la période contractuelle en cours, sans préjudice de tous dommages et intérêts que le Centre serait en droit de demander.

#### **Article 5 : Aptitude Médicale**

Pour écarter toute éventuelle contre-indication, l'usager déclare pour ses enfants ou lui-même être apte à toute activité choisie ou avoir fait contrôler préalablement par un médecin son aptitude à pratiquer une activité sportive. L'usager ne pourra demander la résiliation du contrat en cas de maladie ou conséquences d'accident. En outre, l'usager s'engage à respecter le règlement spécifique de l'activité pratiquée et adaptée à son état de santé.

#### **Article 6 : Les tarifs**

Les tarifs pratiqués sont affichés à l'accueil du Centre. Ils sont consultables sur le site internet [www.aqua2lacs.fr](http://www.aqua2lacs.fr) ainsi que sur format papier disponible à l'accueil de votre établissement. À tout moment, ils peuvent être susceptibles de modification par la Direction du Centre et entrent en vigueur à compter de leur affichage.

Pour tout paiement par chèque, une pièce d'identité sera demandée. A défaut de présentation, l'Usager se verra dans l'obligation de fournir un autre moyen de paiement.

Il sera demandé par l'agent en caisse tout justificatif permettant de vérifier l'appartenance à toute catégorie d'âge ou le lieu de résidence de l'Usager. A défaut de présentation du justificatif demandé, l'Usager ne pourra se prévaloir du bénéfice du tarif préférentiel. Toute demande de remplacement de carte ou bracelet d'abonnement sera facturée selon la Grille Tarifaire en vigueur.

D'une manière générale, la non-utilisation du fait de l'usager du droit d'entrée avant la date d'expiration de celui-ci ne pourra faire l'objet d'une prolongation, de récupération ou d'un remboursement.

#### **Article 7: Cas de Force majeure**

Si la résiliation de l'abonnement ne peut intervenir du fait de l'usager qu'à sa date d'échéance, il est cependant précisé que l'usager bénéficiera de la possibilité d'arrêter son abonnement lorsque, pour les cas de force majeure listés ci-après, il sera définitivement empêché de bénéficier des prestations du Centre.

Par motif de cas de force majeure, il est limitativement fait référence aux cas suivants et sur justificatif : maladie ou accident grave de l'usager entraînant une impossibilité totale d'activité sportive pendant plus de six mois, décès de l'Abonné, mutation professionnelle définitive de l'usager du fait de l'employeur, licenciement économique de l'usager.

En cas de force majeure, l'Abonné pourra demander au Centre la résiliation de son abonnement par courrier recommandé avec avis de réception et des pièces justificatives (attestation, certificat, ...). La résiliation sera effective à l'issue d'un délai d'un mois à compter de la date de réception de la demande de résiliation. Pour toute autre cause d'empêchement non définitive (maladie ou accident grave de l'usager entraînant une impossibilité totale d'activité sportive pendant plus de 2 mois et moins de 6 mois ; grossesse en cas d'activité sportive déconseillée par un médecin), à l'exclusion des congés annuels, l'usager pourra bénéficier gratuitement d'une prolongation d'abonnement égale à la durée de l'empêchement, à la condition expresse



d'informer le Centre préalablement et de remettre, par tous moyens, son Support d'accès à l'accueil du Centre, ainsi que les pièces justificatives dudit empêchement. Le Support d'accès sera conservé pendant toute la durée de l'empêchement.

#### **Article 8 : Réclamation**

Toute réclamation sera adressée au centre AQUA2LACS par lettre recommandée avec accusé de réception ou déposée en main propre à l'accueil.



#### **Article 9 : Matériels**

Le matériel fourni par le Centre restera sa propriété exclusive.

Il est vivement recommandé à l'utilisateur de veiller à ses affaires personnelles. Tout matériel ou effet personnel appartenant à l'utilisateur reste sous sa responsabilité.

La Direction du Centre décline toute responsabilité en cas de vol, de perte ou de détérioration des effets personnels que l'Abonné pourrait subir. L'utilisateur a seule qualité pour déposer plainte au Commissariat de Police ou gendarmerie.

#### **Article 10 : Information relative aux données personnelles**

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique déclaré à la CNIL. Elles sont nécessaires pour l'inscription de chaque usager et peuvent également servir à des fins de gestion de l'abonnement ou d'études statistiques. Ces informations sont réservées au Centre. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, tout Abonné dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui le concernent. Chaque Abonné peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer à ce que les informations le concernant fassent l'objet d'un traitement. Pour exercer ces droits, l'Abonné doit envoyer sa demande par courrier à l'adresse du Centre.

#### **Article 11 : Responsabilité civile/ Dommages corporels**

Le centre est assuré pour les dommages engageant sa responsabilité civile, celle des enseignants et de ses préposés.

Toutefois, sa responsabilité ne pourra en aucun cas être engagée si le dommage résulte d'une inobservation par les usagers des règles de sécurité prévues dans le règlement de service des différents espaces, de l'utilisation inappropriée des installations et du matériel.

L'utilisateur doit s'assurer qu'il est bien couvert :

- En cas de préjudices causés à autrui ou à des biens
- Pour les activités qu'il aura choisies
- Les vestiaires du centre AQUA2LACS ne font l'objet de surveillance. Les usagers ne doivent pas laisser leurs affaires personnelles notamment chaussures et blousons en dehors des casiers prévus à cet effet. Les casiers ne sont en aucun cas des coffres forts. Leur système de fermeture interdit tout dépôt de biens de valeur.

#### **Article 12 : Caractère confidentiel des informations nominatives**

En application des dispositions du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016, relatif à la protection des personnes physiques à l'égard des traitements de données à caractère personnel, dit Règlement Général sur la Protection des Données (« RGPD »), les usagers disposent d'un droit à la portabilité des données, d'accès, d'opposition, d'effacement et de rectification des données personnelles les concernant détenues par la Direction du centre aquatique. Les informations détenues ne pourront être transmises à un organe tiers sans l'accord exprès et préalable de l'utilisateur.

